



# CARTABLE NUMERIQUE MYFUSO

## FUSO FRANCE

7 rue Adam  
66000 PERPIGNAN  
contact@fusofrance.org  
www.fusofrance.fr  
N° SIRET : 80470087000012

ROUVELLEMENT SOLUTION FUSO

## DEVIS N° I-20-10-113

Le jeudi 29 octobre 2020

Référence	Désignation	Quantité	Montant HT
MyFuso 3.3	CARTABLE NUMÉRIQUE FUSO FRANCE  - ORDINATEUR TERRA MOBILE 360-11v3, TACTILE 11,6', CONVERTIBLE 360°, 4 GO de RAM, DD 128 GO SSD, stylet actif, Webcam pivotable, Windows 10, Processeur Intel, coque renforcée conçue pour un usage scolaire (résiste aux éclaboussures, aux chutes de 70cm et aux vibrations). Poids : 1,500 kg  ACCESSOIRE - housse de protection  LOGICIELS ET SERVICES - Office Pro plus 2016, licence mono-poste définitive - Pack logiciels pré-installés : GEOGEBRA, SCRATCH 2, TEAM VIEWER, RAPIDE TYPING, TUX TYPING, X MIND, OFFICE LENS (application pour scanner depuis l'ordinateur), etc. - Logiciel Myfuso avec le mode évaluation - Paramétrages, configuration et mise à jour de l'ordinateur - Prêt d'un ordinateur par l'association, en cas de panne ou de casse (service réservé aux adhérents à jour avec leur cotisation, condition et convention sur notre site internet) - Devis valable un mois  FORMATION A DISTANCE - Deux heures de formations pour se remettre a niveau et découvrir les nouvelles fonctionnalités du cartable numérique	1,00	607,60 €
		1,00	187,40 €
Fuso France	Adhésion 2020/2021	0,00	0,00 €

Condition de paiement : Paiement comptant

<b>Total HT</b>	<b>795,00 €</b>
<b>TVA ( 0 % )</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>795,00 €</b>

**TVA non applicable art 293B de CGI** CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.  
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.